



TARIFS DES PRESTATIONS

Le tarif des prestations applicable aux personnes âgées dépendantes, conformément à l'arrêté n° 16-102 du 5 février 2016 de Monsieur le Président du Conseil Général de Charente-Maritime, est fixé comme suit, à compter du 1er mars 2016 :

E.H.P.A.D

(Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

<u>Prix de journée hébergement</u>	56,29 €
<u>Forfait dépendance</u>	
- GIR 1 et 2	21,05 €
- GIR 3 et 4	13,36 €
- GIR 5 et 6	5,67 €
Personnes âgées de moins de 60 ans accueillies dans les services d'hébergement	72,27 €
Personnes âgées hébergées en accueil de jour	
<u>Prix de journée hébergement</u>	16,26 €
<u>Forfait dépendance</u>	
- GIR 1 et 2	21,26 €
- GIR 3 et 4	13,49 €
- GIR 5 et 6	5,72 €

Repas accompagnant : 7,67 € TTC par repas.

Toutes précisions complémentaires peuvent être fournies par le Service de la Clientèle.

L'attaché d'Administration
Service Clientèle

François CARDON

